

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

RELATIF À L'OUVERTURE, LA MODERNISATION ET LA RESPONSABILITÉ DU CORPS
JUDICIAIRE - (N° 1345)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL142

présenté par
M. Didier Paris, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la troisième phrase de l'alinéa 76, après les mots :

« premier grade, »

insérer les mots :

« cette recommandation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel